

# SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le quinze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Altenheim convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

**Avant la réunion, Monsieur Ferrier, représentant de l'APEERS, est intervenu afin de rappeler l'intérêt pour les parents d'élèves, du réseau du Sternenberg, de pouvoir participer à une commande groupée de fournitures scolaires.**

**Dans ce but, l'association souhaiterait occuper les locaux de l'ancienne école maternelle durant la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 2016.**

**Le conseil donne son accord pour l'occupation à titre gratuit des locaux pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 2016.**

Sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

**Membres présents :** M. et Mmes les Adjointes et Conseillers Municipaux : Jean-Claude Heitz 1<sup>er</sup> adjoint, Daniel Knobloch 2<sup>ème</sup> adjoint, Murielle Wicker 3<sup>ème</sup> adjointe, Sébastien Gentner, Michèle Knobloch, Angélique Marxer, Christophe Marxer, Colette Wicker.

**Membres absents :**

Avec excuses : Etienne Bohner, Gérard Bokan.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2015
3. Convention de prestations de services – service juridique
4. Motion en faveur de la sauvegarde des emplois sur le territoire intercommunal
5. Rénovation de la rue de Wolschheim : demande de subvention du contrat de territoire
6. Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite : adoption du projet et du plan de financement : demande de dotation d'équipement des territoires ruraux et toutes autres subventions
7. Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite : demande de la subvention de la réserve parlementaire
8. Transfert complet de la compétence « eau potable » par le syndicat d'eau potable de la région de Saverne-Marmoutier au SDEA Alsace-Moselle
9. Points divers

### **N°001/2016 Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Monsieur Sébastien GENTNER.

## **N°002/2016 Approbation du compte rendu de la réunion du 10 décembre 2015**

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

**Suite à une erreur matérielle dans la délibération N°049/2015 les conseillers demandent de rectifier la phrase « Autorise le Maire à signer le présent columbarium » par « Autorise le Maire à signer le présent arrêté ».**

## **N°003/2016 CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES – SERVICE JURIDIQUE INTERCOMMUNAL**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-16-1 et L 5211-56,

Vu les statuts de la communauté de communes de la région de Saverne, et notamment son article 15-4,

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2016,

Vu la convention présentée au conseil municipal le 15 février 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de prestation de services permettant à l'ensemble des communes membres de recourir au service juridique intercommunal, ainsi que tous les documents y afférents,

D'ACCEPTER le tarif d'intervention du service dans le cadre des missions décrites à hauteur de la prise en charge de la moitié du salaire brut de l'agent affecté à ce service dès lors que l'intervention cumulée (sur la même demande) pour le compte de la commune dépasse une demi-journée.

## **N°004/2016 MOTION EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL**

Suite au départ annoncé d'ADIDAS du territoire savernois il est proposé d'adopter une motion qui est soumise aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par huit voix POUR et une ABSTENTION :

**DECIDE**

D'ADOPTER la motion comme suit :

L'annonce surprise de la fermeture du siège français d'ADIDAS à Landersheim, transféré à Strasbourg, fragilise un peu plus le tissu économique de notre territoire.

Même s'ils se réjouissent que les emplois aient été préservés en Alsace, les élus de la Communauté de Communes, de la Commune d'Altenheim et l'ensemble des acteurs économiques du territoire s'étonnent de cette décision prise sans aucune concertation préalable avec eux.

Nous, élus de la commune d'Altenheim, interpellons les services de l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, suite à cette annonce du départ du siège d'ADIDAS à Landersheim, ainsi que sur le devenir du centre de reconditionnement qu'est ADIDAS à Dettwiller. Une possible fermeture de ce site, employant souvent du personnel intérimaire, serait un nouveau coup très dur porté à la situation sociale et économique de notre territoire.

Nous voulons que l'essor économique de la Région de Saverne soit suivi avec la plus grande attention par les élus et les instances compétentes de l'Etat, de la Région et du Département. Nous voulons que les politiques qu'ils conduisent tiennent compte du nécessaire équilibre économique de l'ensemble du Département et de la Région, sans exclusive. Nous voulons que l'ADIRA soit pleinement mobilisée sur le territoire de la région de Saverne, avec le même engagement que dans d'autres territoires, au service de l'emploi et de la dynamique économique.

D'autres dossiers essentiels pour le maintien de l'industrie et de l'emploi et pour leur développement se posent actuellement sur notre territoire intercommunal. Nous n'accepterons pas qu'ils ne soient pas traités de manière prioritaire. Nous nous engageons de notre côté à tout mettre en œuvre pour remplir les missions qui sont les nôtres à l'échelle locale, en espérant fortement qu'il en sera de même de la part de nos partenaires.

Charge le Maire de transmettre la présente motion au Préfet, au Président du Conseil Régional et au Président du Conseil Départemental.

### **N°005/2016 RENOVATION DE LA RUE DE WOLSCHHEIM : DEMANDE DE LA SUBVENTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

Monsieur le Maire, avec le concours du bureau d'Etudes M2i, présente aux membres du conseil municipal le projet de rénovation de la rue de Wolschheim.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

### **DECIDE**

**D'ADOPTER** le projet pour un montant de 171 072 € HT

**DE SOLLICITER** de M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN, l'octroi de la subvention « CONTRAT DE TERRITOIRE »

**DE VOTER** les crédits nécessaires au financement dudit projet, crédits qui seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

**D'APPROUVER** le plan de financement ci-après :

Subvention « contrat de territoire »	17 472,00 € HT
Autofinancement de la Commune :	153 600,00 € HT

**N°006/2016 MISE EN ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE :**  
**ADOPTION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT : DEMANDE DE DOTATION**  
**D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET TOUTES AUTRES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux extérieurs d'accès à l'église aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de la mise en accessibilité étant estimé à 55 000 € HT.

**VU** la délibération N029/2015 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section 1 N°51

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE**

**D'ADOPTER** le projet de la mise en accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 55 000 € HT

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessous :

Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux	22 000,00 € HT
Subvention sur la réserve parlementaire	5 500,00 € HT
Autofinancement de la Commune	27 500,00 € HT

**DE SOLLICITER** l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin au titre de la mise en accessibilité de l'Eglise Saint Lambert aux personnes à mobilité réduite, ainsi que toutes autres subventions pouvant être octroyées dans ce dossier.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N°007/2016 MISE EN ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE :**  
**DEMANDE DE LA SUBVENTION DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

VU la délibération N°029/2015 concernant une acquisition d'un bien immeuble ;

VU la délibération N°006/2016 adoptant le projet de la mise en accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux extérieurs d'accès à l'église aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de la mise en accessibilité étant estimé à 55 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessous :

Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux	22 000,00 € HT
Subvention sur la réserve parlementaire	5 500,00 € HT
Autofinancement de la Commune	27 500,00 € HT

**DE SOLLICITER** l'attribution de la Subvention de la réserve parlementaire auprès de la Sénatrice Mme Fabienne Keller.

**N°008/2016 TRANSFERT COMPLET DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » PAR LE SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LA REGION DE SAVERNE-MARMOUTIER AU SDEA ALSACE-MOSELLE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au transfert complémentaire de compétence effectué par le Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier au SDEA valant transfert complet de la compétence « eau potable », il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;

VU les statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants et par compétence ;

**APRES** avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

**APRES** en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

## DECIDE

**DE DESIGNER** en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121 du CGCT :

### **Pour l'eau potable :**

Monsieur Jean-Claude HEITZ, délégué de la commune de Altenheim au sein de la Commission Locale eau potable et des assemblées Territoriales et Générales du SDEA, à l'unanimité.

### **POINTS DIVERS**

#### **Certificat administratif :**

Au vu de la délibération N°049/2015 concernant l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn un certificat administratif a été signé par Monsieur le Maire en date du 11 décembre 2015 sur la demande du SDEA.

En effet, dans la délibération du 22 octobre 2015, la phrase « CEDER en pleine propriété et à titre gratuit l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par le SIA du Bassin de la Haute Zorn au profit du SDEA », le terme « céder » est remplacé par le terme « transférer ».

#### **Présentation des propositions de revalorisation des bâtiments publics vacants établis par la CCRS.**

Suite à la fermeture de l'école maternelle et dans le cadre du PLH, Monsieur le Maire présente les travaux réalisés par les étudiants de l'Université de Strasbourg en matière de revalorisation du patrimoine bâti public vacants. Une étude de faisabilité pré-opérationnelle sera confiée à un bureau d'étude spécialisé en rénovation et financée par la CCRS afin de trouver les meilleures solutions de réemploi. Cette étude sera présentée en conseil municipal lorsqu'elle aura été réalisée.

#### **Présentation du projet de rénovation de voirie « rue de Wolschheim »**

Monsieur le Maire présente le plan projet élaboré par notre bureau d'études, la société M2i. Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur la création de six places de stationnement dans la rue de Wolschheim.

Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.

Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Mickaël VOLLMAR  
Maire,

Jean-Claude HEITZ  
1<sup>er</sup> Adjoint,

Daniel KNOBLOCH  
2<sup>ème</sup> adjoint,

Murielle WICKER  
3<sup>ème</sup> adjointe,

Etienne BOHNER  
Conseiller,  
Absent avec excuses

Gérard BOKAN  
Conseiller,  
Abs. avec excuses

Sébastien GENTNER  
Conseiller,

Michèle KNOBLOCH  
Conseillère,

Angélique MARXER  
Conseillère,

Christophe MARXER  
Conseiller,

Colette WICKER  
Conseillère.